



TIR DU FANION 2026

Mercredi 14 octobre 2026 de 14:00 à 19:00 h. 6 cibles
Vendredi 16 octobre 2026 de 14:00 à 19:00 h. 8 cibles
Samedi 17 octobre 2026 de 09:00 à 12:00 h. 8 cibles
de 14:00 à 16:30 h. 6 cibles

Plan de tir 300 m
Tir au fromage et saucisses aux
choux

www.amisdutir.bfb@gmail.com

Dispositions générales

Société organisatrice : Amis du tir Le Bouillet – Frenières – Bex

Stand de tir des Grandes Iles d'Amont, St-Triphon. (Latitude : 46.265402 | Longitude : 6.970701)

Genre de tir	Concours des Sociétés (CSOC) et individuels.
Participation :	Les sections affiliées à la FST et à l'AVTS peuvent inscrire un nombre illimité de tireurs. Les tireurs individuels sont admis et bienvenus.
Licences :	Licence obligatoire. Le numéro de licence de chaque tireur doit être mentionné sur le formulaire d'inscription. Le tireur confirme, par l'achat d'un livret, que ladite licence est valable pour l'année en cours.
Inscriptions :	Par le biais du site : amisdutir.bfb@gmail.com <u>jusqu'au dimanche 13 octobre 2026 à 12h00. Dès la date et l'heure précitée, les inscriptions ne seront plus prises en compte et devront être effectuées sur place.</u>
Livret de tir :	Le livret de tir est obligatoire. Le prix est fixé CHF 6.00 . Il sera délivré sur place. Par l'achat d'un livret, le tireur déclare avoir pris connaissance du plan de tir et s'y conformer sans restriction.
Taxes FST & AVTS :	Il comprend les taxes de la FST, CHF 1.00/tireur, celles de l'AVTS, CHF 1.00/tireur, ainsi que les autres frais administratifs liés à la manifestation.
Paiement livret de tir :	Le livret de tir ne sera délivré au tireur que si le montant du livret est acquitté.
Positions :	Arme libre à genou, sauf V couché bras franc et SV couché bras franc ou appuyé. Fusil standard, couché bras franc Mousqueton, couché bras-franc ou avec appui ou sur bipied. Fusils d'assaut sur bipied réglementaire.
Catégorie d'armes :	Cat. A : Armes standard et armes libres Cat. D : FA57/03 - MQ Cat. E : FA90/FA57/02
Munition :	Elle sera délivrée et tirée sur place au prix de 35 cts la cartouche. La munition personnelle est interdite. Les douilles restent propriété de la société organisatrice.
Dérangements :	Le tireur supporte les dérangements survenant à son arme, à l'exception des ruptures de matériel liées aux installations de tir.
Réclamations :	Elles sont à adresser à l'organisateur, le jour même du concours. Elles sont traitées et réglées immédiatement. Le droit de recours auprès des organes juridictionnels de la FST reste réservé.

CIBLE EXERCICE

Armes	Toutes les armes
Visuel	Cible A 10
Nombre de coups	5, coup par coup, interruption à volonté.
Position	Libre
Prix de la passe	CHF 6.00 (munition comprise)

CIBLE « Willy GENOUD » (répartition)

Arme	Toutes les armes
Visuel	Cible A 10
Nombre de coups	6, coup par coup, sans interruption
Position	Selon les dispositions générales
Prix de la passe	CHF 20.00 (Fr. 17.90 + Fr. 2.10 pour la munition)
Distinction	Aucune

Barème :

Points	Cat A (CHF)	Cat D (CHF)	Cat E (CHF)
60	70.00	80.00	90.00
59	50.00	60.00	70.00
58	20.00	40.00	50.00
57	15.00	30.00	40.00
56	10.00	20.00	30.00
55	5.00	10.00	20.00
54		5.00	10.00
53			5.00

Répartition :

Le paiement de la répartition immédiate aura lieu durant les tirs, les demandes ultérieures ne seront pas prises en considération.

CIBLE BOVONNE (fromage)

Arme	Toutes les armes
Visuel	Cible A 100
Nombre de coups	3, coup par coup, sans interruption
Position	Selon les dispositions générales
Prix de la passe	CHF 7.00 (CHF 5.95 + CHF 1.05 pour la munition)
Distinction	Aucune
Rachats	Illimités
Répartition en fromage	<u>Max. 3,000 kg</u>

:

Catégorie A – sport FS + AL		Catégorie D Fass 57/03 + Mq		Catégorie E Fass 57/02 + Fass 90	
100 pts	1 kg	100 pts	1 kg	100 pts	1 kg
99 pts	500 gr	99 pts	800 gr	99 pts	900 gr
98 pts	400 gr	98 pts	700 gr	98 pts	800 gr
97 pts	200 gr	97 pts	400 gr	97 pts	500 gr
96 pts	200 gr	96 pts	300 gr	96 pts	400 gr
95 pts	200 gr	95 pts	300 gr	95 pts	300 gr
94 pts	100 gr	94 pts	200 gr	94 pts	200 gr
93 pts	100 gr	93 pts	100 gr	93 pts	200 gr
92 pts	100 gr	92 pts	100 gr	92 pts	100 gr
91 pts	100 gr	91 pts	100 gr	91 pts	100 gr

Il ne sera pas possible d'alterner le fromage contre des saucisses.

Le paiement en fromage aura lieu durant les tirs, les demandes ultérieures ne seront pas prises en considération.

CIBLE SAUCISSES (Saucisses aux choux)

Arme	Toutes les armes
Visuel	Cible A 100
Nombre de coups	3, coup par coup, sans interruption
Position	Selon les dispositions générales
Prix de la passe	CHF 7.00 (CHF 5.95 + CHF 1.05 pour la munition)
Distinction	Aucune
Rachats	Illimités
Répartition	Maximum 12 saucisses

Catégorie A – sport FS + AL Saucisse dès :	Catégorie D Fass 57/03 + Mq Saucisse dès :	Catégorie E Fass 57/02 + Fass 90 Saucisse dès :
94 points	92 points	91 points

Pour chaque coup de 100 - une saucisse en supplément

Il ne sera pas possible d'alterner les saucisses contre du fromage.

Le paiement en saucisses aura lieu durant les tirs, les demandes ultérieures ne seront pas prises en considération.

Le responsable du tir :

M. Pascal Cherix

Association Vaudoise de Tir Sportif
Approbation du plan de tir :
le 22 mars 2026

Le Chef de la Division fusil :

Gilbert Hédiquier